

Lyon, le 2 février 2016



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Cabinet de la rectrice

92 rue de Marseille
BP 7227
69354 Lyon CEDEX 07

www.ac-lyon.fr

Note

Procédure à suivre en cas d'appels malveillants faisant état de présence d'engins explosifs

Contexte

Les établissements des académies de Paris et de Lyon ont reçu des appels anonymes malveillants faisant état soit de présence d'explosifs soit d'attaques imminentes dans ces établissements.

Ce type d'appels menaçants pourrait se produire ailleurs.

Nous demandons aux chefs d'établissements en cas d'appels de cet ordre :

1. de demander à l'agent réceptionnant l'appel de noter le numéro de l'appelant, s'il apparaît sur le poste de réception, et de le leur communiquer ;
2. d'appeler le 17 ou leur commissariat ;
3. de prévenir leur hiérarchie qui doit à son tour prévenir la préfecture ;

Une fois le 17 saisi, les forces de l'ordre organiseront un déplacement sur site pour effectuer une levée de doute.

4. En attendant l'arrivée des forces de l'ordre, il est demandé aux établissements, conformément à leur PPMS, soit d'évacuer les élèves dans la cour si la cour est protégée de l'extérieur, soit de les mettre à l'abri, soit de les confiner.

Pour éviter de mettre en péril les élèves, il ne doit pas y avoir d'évacuation à l'extérieur de l'établissement

Ces consignes sont d'ordre général. Si les forces de l'ordre ou la préfecture donnent d'autres consignes, l'établissement doit les suivre.

Contacts académiques :

- Laurent Bessueille, PVS académique : 06.69.93.26.78 ou 04.72.80.60.04
- Catherine Durand, PVS département du Rhône : 06.29.15.34.69 ou 04.72.80.67.29
- Cabinet de la Dsden de Rhône : 04.72.80.67.10
- Cabinet de la Dsden de la Loire : 04.77.81.41.68
- Cabinet de la Dsden de l'Ain : 04.74.45.58.69